



FONDATION
BULLUKIAN

RAPPORT DU JURY DU FONDS DE SOUTIEN À LA CRÉATION

Ce rapport est établi sous la responsabilité des membres du jury, sous la présidence de la Fondation Bullukian, représentée par Fanny Robin, Directrice artistique.

Le 8 octobre 2020 à 10h, un jury composé de six personnalités qualifiées dont l'expertise est avérée dans le champ des arts plastiques, s'est réuni à Lyon au siège de la Fondation Bullukian.

Le jury, composé de :

- Michel Griscelli,
Administrateur de la Fondation Bullukian au titre du Ministère de la Culture, Conseiller pour les arts plastiques à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Frédéric Legros,
Directeur du Palais idéal du Facteur Cheval, Hauterives ;
- Emmanuel Morin,
Directeur artistique du Centre Culturel de l'Ouest, Abbaye Royale de Fontevraud ;
- Valérie Pugin,
Directrice du Musée de l'Abbaye, Saint-Claude ;
- Fanny Robin,
Directrice artistique de la Fondation Bullukian ;
- Françoise Vergier,
Artiste ;

a procédé à l'examen des dossiers de candidature pour le fonds de soutien à la création de la Fondation Bullukian.

Fidèle à sa mission de soutien à la création, la Fondation Bullukian a mis en place ce fonds de soutien exceptionnel, doté de 100 000 €, à destination des artistes plasticiens et des structures de diffusion de l'art contemporain de la région Auvergne Rhône-Alpes dont les projets ont été directement ou indirectement fragilisés par la crise de la Covid-19.



FONDATION BULLUKIAN

Ce fonds d'urgence :

- s'adresse aux artistes ou collectifs d'artistes professionnels (plasticiens, photographes, designers, auteurs-illustrateurs) vivant ou travaillant dans la région Auvergne Rhône-Alpes, dont le projet de création et/ou de production a été stoppé par la crise.
- vise également à aider les structures associatives de diffusion des arts plastiques, actives depuis au moins deux ans dans la région Auvergne Rhône-Alpes, qui mettent en œuvre une programmation annuelle ainsi que des actions de médiation et de sensibilisation des publics.

L'appel à projets a été diffusé du 22 juin au 27 juillet 2020. La Fondation Bullukian a ainsi reçu 39 dossiers d'artistes et de structures de diffusion, actifs en Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant global de demandes s'élevant à 290 268 euros.

La répartition des demandeurs par origine géographique est la suivante :

- Ain (3 dossiers)
- Allier (3 dossiers)
- Drôme (3 dossiers)
- Isère (4 dossiers)
- Loire (3 dossiers)
- Puy de Dôme (1 dossier)
- Rhône (17 dossiers)
- Haute-Savoie (4 dossiers)
- Ile-de-France (1 dossier retiré)

Le jury a été en mesure d'apprécier l'ensemble des candidatures recevables, l'intégralité des dossiers étant consultable afin que les éléments d'analyse et d'évaluation puissent porter sur chaque projet sans distinction.

En préambule de l'étude des demandes, Fanny Robin rappelle qu'avec ce dispositif de soutien exceptionnel, la Fondation Bullukian entend aider financièrement des projets d'artistes et leurs diffuseurs dans une période particulièrement difficile. Cette aide constitue un apport économique fondé sur la reconnaissance d'une activité régulière, mais aussi sur l'encouragement à la réalisation d'une recherche. Elle a vocation à soutenir tout aussi bien les phases de conception et de réalisation, de développement, de production et de diffusion des projets artistiques.



FONDATION BULLUKIAN

Le jury a souhaité s'accorder sur les critères et procédures d'évaluation suivants :

- La qualité, la pertinence, la singularité du projet artistique ;
- La qualité, la pertinence, la singularité des projets menés par les structures de diffusion associatives qui développent des actions spécifiques pour rendre l'art contemporain accessible à tous les publics sur leur territoire ;
- La cohérence et la sincérité du budget prévisionnel, qui doit s'inscrire dans des dynamiques sociales concrètes ;
- La professionnalisation du candidat et/ou de la structure (formation, bourses antérieures obtenues, etc.)

Chaque dossier a fait l'objet d'un examen très attentif et donné lieu à des débats contradictoires.

À l'issue des délibérations, les membres du jury ont proposé de soutenir 22 dossiers pour un montant total de 100 000 euros. Seize artistes (dont deux collectifs) et huit structures de diffusion seront ainsi accompagnés par la Fondation Bullukian dans la réalisation de leurs projets :

ARTISTES

- Ivan Arlaud
- Armando Andrade Tudela
- Delphine Balley
- Collectif Scenocosme (Grégory Lasserre et Anaïs met den Ancxt)
- Collectif Stillatio (Sandrine Isambert et Benoît Billotte)
- Anthony Delia
- Géraldine Kosiak
- Yann Lévy
- Camille Llobet
- Keiko Machida
- Étienne Mauroy
- Lili Reynaud-Dewar
- Sarah Sandler
- Chloé Serre



FONDATION BULLUKIAN

STRUCTURES DE DIFFUSION

- Angle Art Contemporain, Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Bermuda, Sergy
- Centre d'art contemporain de Lacoux,
- Collectif Item, Lyon
- HS Project – FITE, Clermont-Ferrand
- Imagespassages, Annecy
- La Halle, Pont-en-Royans
- SHAKERS - Lieux d'Effervescence, Montluçon

Répartis sur l'ensemble du territoire régional, ces projets témoignent d'une grande diversité de parcours professionnels, de disciplines pratiquées et de médiums utilisés.

Dans le rapport fait oralement à la fin du jury à Jean-Pierre Claveranne, Président de la Fondation Bullukian, les experts ont souligné la grande qualité des dossiers. L'élimination de certains projets n'est pas liée à leur insuffisance mais à la limite budgétaire posée par le fonds de soutien et au refus de saupoudrage des aides.

La séance est levée à 19h. Jean-Pierre Claveranne remercie les membres de la commission pour leur disponibilité et leur implication dans l'examen des dossiers.

Lyon, le 12 octobre 2020

Pour la Fondation Bullukian,
Fanny Robin, *Directrice artistique*